

Appel à projet art numérique 2018 - 1 pour la création et l'acquisition d'une œuvre numérique interactive

**Ville de Garges-lès-Gonesse
Direction de l'Action Culturelle**

Objet : Appel à candidatures artistiques dans le domaine des arts numériques

1. Contexte territorial

La ville de Garges-lès-Gonesse est située dans la banlieue nord de Paris, à 15km de la capitale. Ancien village rural, la ville se transforme en une commune de banlieue au début du XXème siècle, mais c'est durant les années 1950 qu'elle connaît de profondes mutations avec l'édification des premiers grands ensembles. Garges-lès-Gonesse appartient à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (42 communes de l'est du Val d'Oise et du Nord de la Seine-et-Marne).

Avec plus de 42 000 habitants, la ville de Garges-lès-Gonesse est la 3^{ème} ville du Val d'Oise derrière Cergy-Pontoise et Sarcelles. Elle est aussi en 4^{ème} position des villes les plus jeunes de France avec plus de 35 % de moins de 20 ans.

2. Contexte de politique culturelle générale

La ville de Garges-lès-Gonesse s'est doté d'un nouveau projet culturel pour la période 2014-2020. Le projet d'action culturelle se décline en quatre grands axes de travail transversaux :

- Axe I : **Citoyen, acteur de la diversité des expressions artistiques et culturelles**
- Axe II : **Artiste, penseur et créateur de la construction urbaine**
- Axe III : **Culture, lieu d'échanges, de rencontres et d'expérimentations**
- Axe IV : **Démocratie, espace de communication, d'innovation et d'ouverture aux nouvelles technologies**

Ces axes sont construits pour recouvrir à la fois les réalités artistiques et culturelles du moment, et de l'avenir; les grandes mutations de la société et la nouvelle temporalité très resserrée de celle-ci; les réalités urbaines du développement de la ville de Garges-lès-Gonesse à court, moyen et long terme.

3. Cahier des charges de l'appel à projets art numérique interactif 2018 - 1

A travers l'appel à candidatures pour la création et l'acquisition d'une œuvre d'art numérique interactive, la ville de Garges-lès-Gonesse entend **favoriser l'accès aux œuvres et à la création dans le domaine des nouvelles technologies**. L'acquisition d'œuvres numériques sur plusieurs années, permettra de **constituer un fonds numérique** et de développer **un travail de sensibilisation des publics à la création artistique contemporaine et aux transformations numériques** sur le territoire.

Depuis 2014 et la mise en place du projet « Arts à l'école, école d'arts » (développement d'ateliers artistiques, parcours de spectacles jeune public et d'expositions), la ville de Garges-lès-Gonesse a fortement investi le champ éducatif pour favoriser l'accès aux œuvres et aux créateurs, réduire la fracture entre la création et les publics. Des parcours d'éducation artistique et culturelle sont construits tout au long de l'année avec l'Education Nationale (classes des écoles maternelles et

primaires). Dans le même temps, les 12 groupes scolaires de la ville ont bénéficié d'un plan de développement et de dotation de matériel multimédia : de fait, la grande majorité des classes sont aujourd'hui équipées de tableaux numériques interactifs. Dans ce contexte favorable, au niveau partenarial et matériel, les œuvres d'art numériques sont destinées à être largement diffusées dans les écoles de la ville (6 000 enfants scolarisés en 2016/2017) ainsi que dans les structures municipales.

Les objectifs généraux et opérationnels de l'appel à candidatures sont :

- Sensibiliser à la création artistique contemporaine dans le domaine des arts numériques
- La création de formes virtuelles totalement numériques destinées à être diffusées sur l'ensemble du territoire (structures municipales, établissements scolaires...) via les tableaux numériques interactifs présents dans l'ensemble des écoles.
- Favoriser l'accès aux œuvres et aux créateurs, en cherchant à réduire la fracture entre la création et les publics, développer l'accompagnement des publics à travers des temps de rencontre et de médiation (volume de 20 heures d'interventions sur le territoire).

CONDITIONS GÉNÉRALES

> **Pour le lauréat de l'appel à projets 2018- n°1 pour la création et l'acquisition d'une œuvre numérique interactive, versement de 12 000 € TTC** sur présentation d'une facture (versement de 25 % du montant total à la sélection et du solde, 75 % à la livraison de l'œuvre).

Ces sommes recouvrent tous les frais : matériels, cession de droits, acquisition de l'œuvre par la Ville, volume de 20 heures consacrées à des temps de rencontre et de médiation autour de l'œuvre sur le territoire, déplacements.

> Livraison de l'œuvre en très haute définition pour permettre la diffusion sur un très grand format (type grand écran d'une salle de diffusion)

> Acquisition de l'œuvre numérique originale par la Ville de Garges-lès-Gonesse

> Le lauréat de l'appel à candidatures fera l'objet d'une convention avec la ville de Garges-lès-Gonesse qui définira les modalités d'action et d'acquisition de l'œuvre par la ville.

SÉLECTION

Les principaux critères de sélection du projet seront :

> **la qualité, l'originalité, la pertinence de la proposition artistique** au regard du cahier des charges.

> **la capacité à proposer une ou des interaction(s) possible(s) autour de l'œuvres numérique** (via des applications, tablettes, téléphones portables ou autre... mais ne nécessitant pas l'installation de matériel spécifique lourd).

> **le caractère innovant et créatif du projet artistique**, représentatif de la création contemporaine et reflétant les transformations et innovations du domaine numérique.

> **l'accessibilité de l'œuvre numérique** d'un point de vue matériel et technique.

JURY

La pré-sélection des dossiers sera effectuée par les responsables culturels de la Ville de Garges-lès-Gonesse. Le jury final composé de professionnels (artistes, représentants des services culturels, informatique et éducatif) et d'élus, se réunira pour auditionner les candidats pré-sélectionnés et choisir le lauréat.

CALENDRIER

Début janvier 2018 : Lancement de l'appel à projet

Lundi 19 février 2018 à 20H : Date limite de dépôt des dossiers de candidatures par les artistes

Fin février 2018 : Etude des dossiers de candidatures et présélection des dossiers

15 et 16 mars 2018 : Auditions des finalistes par le jury et choix du lauréat

18 juin 2018: remise de l'œuvre sous format numérique

A partir d'octobre 2018 : Présentation de l'œuvre sur le territoire

Entre octobre 2018 et décembre 2019 : mise en place des temps de rencontre et de médiation autour de l'œuvres sur le territoire (volume de 20 heures à planifier)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier de candidature, uniquement sous forme dématérialisée, comprenant :

- > Une lettre de motivation précisant l'année et le numéro d'appel à projet (2018-1)
- > Une note d'intention sur l'œuvre numérique interactive projetée, la démarche artistique en réponse au cahier des charges et une fiche technique prévisionnelle autour de l'œuvre projetée (formats, accessibilité...)
- > Un curriculum vitae actualisé (dossier artistique présentant le travail artistique, les expositions réalisées...)
- > Adresse postale, coordonnées et RIB
- > Toute pièce permettant de prouver que l'artiste candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (pour la sécurité sociale : numéro d'ordre à la maison des artistes ou à l'Agessa ou autre ou équivalent étranger, pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger).

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les dossiers sont à adresser **avant le lundi 19 février 2018 à 20H** de façon dématérialisée à culture@villedegarges.com

**Un accusé de réception sera envoyé par mail aux dossiers reçus et complets.
Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé.**

Les artistes non retenus seront avertis par mail.

Renseignements complémentaires auprès de culture@villedegarges.com